

LIBRE

Jugé et opposition :

[REDACTED]

C

DÉCLARE recevable l'opposition formée par [REDACTED]

[REDACTED]

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

FAIT DROIT à l'exception de nullité soulevée par le prévenu sur l'absence de notification des taux et d'effectivité du droit à contre-expertise ;

[REDACTED]

REQUALIFIE les faits qualifiés de :

CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS ET SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE EN RECIDIVE commis le [REDACTED] en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit

[REDACTED]

DÉCLARE [REDACTED] coupable des faits qualifiés de :
RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE EN ETAT D'IVRESSE MANIFESTE EN RECIDIVE commis le [REDACTED] en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit,

Dispense [REDACTED] de peine ;

